



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :

le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 4.3. Philosophie, règles et procédures pour le
financement des projets des artistes et créatif-ve-s ;
décision**

Considérant que la mise en place d'un protocole de financement (avec des outils de sélection des projets) correspond, pour la ville, à la volonté de soutenir les « meilleurs » projets possibles (c'est-à-dire des projets « de haute qualité » et qui soient en cohérence avec la stratégie Connexions et naturellement, la ville d'Esch), de penser une programmation culturelle cohérente et de faciliter la sélection des projets;

Considérant que du côté des artistes / créatif-ve-s, il s'agit de les aider à développer leur(s) projet(s) et de leur garantir une égalité des chances devant les possibilités de financement;

Considérant qu'on pensant la philosophie générale des aides, les acteur·trice·s de la gouvernance ont surtout (re)défini les critères selon lesquels les aides peuvent être allouées;

Considérant qu'à l'issue d'un travail conjoint avec le CG, il apparaît d'abord que plusieurs types d'aides peuvent être mises en place à Esch, afin de soutenir différents aspects de la création. Les types d'aides retenus sont:

- Aide structurelle permanente (soutien aux lieux de création, conseils, programme de formation, achat d'œuvres, etc.) ; - Appels à projets ouverts - cartes blanches (toute l'année) ; - Appels à projets spécifiques (pour des publics spécifiques, sur des sujets spécifiques, etc.) afin d'orienter la programmation dans un sens ou un autre: en fonction des besoins (un ou deux par an par exemple) ; - Résidences.

Considérant que les types d'aides répondent chacun à des objectifs communs et des objectifs spécifiques;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve
à l'unanimité

la philosophie, les règles et les procédures pour le financement des projets des artistes et
créatif-ve-s.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 07/05/2019
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

